

**Mesure 4a1** **Réaménagement des rues du centre-gare (avenue de la Gare Sud)**

**Priorité :** **A**  
 No de mesure connexe : 4a2 Réaménagement des rues du centre-gare / étapes 1 et 2  
 Instance responsable : Commune de Delémont, Service UETP, Hubert Jaquier, urbaniste communal, chef de service

**Etapes de mise en œuvre :** **Estimation des délais :**

|  |          |
|--|----------|
| <b>Décision(s) de financement :</b><br>Commune de Delémont | Fin 2012 |
| <b>Début des travaux :</b>                                 | 2013     |
| <b>Mise en service :</b>                                   | 2015     |

**Illustration cartographique schématique de la mesure :**



## Justification de la mesure :

### Opportunité :

Le centre-ville de Delémont est encore très largement voué au trafic individuel motorisé (routes affectées autrefois au trafic de transit). **Le concept de circulation et la conception directrice d'aménagement des rues et espaces publics connexes** visent à mettre en place les mesures utiles et nécessaires afin de réduire la perméabilité du centre et favoriser au maximum toutes les formes de mobilité douce.

Le périmètre d'étude initial contenu dans le projet d'agglomération de décembre 2007 a été élargi côté sud afin d'intégrer le Quai de la Sorne et la route de Moutier. Une intervention sur ces deux rues est en effet indispensable afin de supprimer le trafic de transit au centre-ville. Les travaux liés à ces deux rues – nouvelle mesure 4a2 - étape 2 – seraient programmés dès 2019.

La réalisation des mesures 4a1 et 4a2 est donc prévue en 3 étapes : 4a1 dès 2013; 4a2 – étape 1 dès 2016 et 4a2 – étape 2 dès 2019 (nouvelle mesure c)

### Utilité :

La conception directrice, établie pour l'ensemble du périmètre du centre-gare (mesures 4a1 et 4a2), afin de disposer d'une vision globale et cohérente, prévoit le réaménagement des rues du centre-gare en zone de rencontre, en réaffectant les espaces publics au profit des piétons et des cyclistes en particulier (avenue de la Gare, rue de la Molière, rue de la Maltière, Quai de la Sorne, route de Moutier, etc.). Un système de circulation avec des boucles à sens unique est prévu afin de supprimer tout trafic de transit.

### Faisabilité :

L'étude d'avant-projet a permis de vérifier la faisabilité technique et financière du projet de réaménagement des rues du centre-gare qui a obtenu un accord de principe de tous les partenaires concernés qui étaient membres du Comité de pilotage (Canton, représentants des restaurateurs, commerçants, des habitants, etc.)

## Coûts selon avant-projet :

### Selon avant-projet (+/- 20 %) :

- 4a1 (avenue de la Gare Sud) : 3.6 mios (HT) – dès 2013
- 4a2 – étape 1 (Molière – Maltière) : 3.1 mios (HT) – dès 2016
- 4a2 – étape 2 (Quai de la Sorne – route de Moutier) : 3.3 mios (HT) – dès 2019

Delémont, le 18 décembre 2009

Agglomeration\Fiches\_delemont\AP\_4a1.doc

Annexes : - planches A0 illustrant la conception directrice de réaménagement des rues du centre-gare  
- rapport technique du 15 janvier 2010